



Blessure sur un chantier

Par **hebert91**, le **25/03/2024 à 15:54**

Bonjour, je suis auto-entrepreneur et j'ai réalisé un devis pour la rénovation d'une salle de bain chez des clients. Malheureusement je me suis bléddé la première semaine. J'étais dans l'impossibilité de continuer ce chantier, arrêt par mon médecin avec irm. J'ai prévenu mes clients que j'avais un arrêt de deux semaines. Ils ont préféré arrêter avec moi et m'ont repris les clés. Je leur ai fait une facture pour les travaux réalisés. Après 4 semaines sans nouvelles ni règlement de facture. Hier ils m'envoient un mail dans lequel ils refusent de payer l'ensemble de la facture pour différents prétextes et demandent des dommages et intérêts pour chantier non terminé.

Que puis-je faire et quels sont mes droits

Merci d'avance

Par **Marck.ESP**, le **25/03/2024 à 16:08**

Bonjour et bienvenue

Ils ne peuvent obtenir gain de cause pour un cas de force majeure, sauf s'ils prouvent que vous avez abandonné le chantier.

Par **hebert91**, le **25/03/2024 à 18:19**

Merci pour votre réponse, connaissez-vous un texte de loi ou cela serait expliqué. Merci d'avance

Par **Marck.ESP**, le **25/03/2024 à 19:02**

Chaque cas étant unique, il faut vous munir de votre devis accepté par le client, de vos justificatifs d'incapacité de travailler depuis l'arrêt du chantier et du mail que vous avez reçu, pour voir un avocat.

En tout état de cause, commencez par une lettre recommandée de refus et de mise en demeure de vous laisser reprendre les travaux.

Par **hebert91**, le **25/03/2024** à **19:36**

Merci pour votre réponse. Impossible car le jour où j'ai donné mon arrêt ils ont repris les clefs et je pense que les travaux sont terminés